

Questions – réponses

Savoir répondre aux interrogations et idées reçues les plus courantes



Protection animale

► Quelles sont les conditions de vie des animaux d'élevage ?

Les professionnels de la filière sont, de par leurs métiers, les meilleurs connaisseurs des animaux, de leur naissance à l'abattage. **Ils prennent soin d'eux à tous moments** : ils sont en mesure **d'interpréter leur comportement, d'identifier leurs besoins et de leur apporter les bons soins au bon moment** et ce, à chaque maillon de la chaîne. L'interprofession condamne tout écart de conduite et si des faits de maltraitance animale sont commis, elle se porte systématiquement partie civile contre l'opérateur concerné. **Les cahiers des charges de bonnes pratiques et la réglementation stricte** sur la protection animale assurent la bienveillance de l'animal à tous les stades de sa vie. **Dans le cadre de la démarche du Pacte pour un Engagement Sociétal initiée par INTERBEV, la filière travaille également sur des diagnostics d'évaluation du bien-être animal en élevage, qui seront déployés à l'échelle nationale.**

► Comment le transport des animaux est-il encadré ?

Le transport des animaux d'élevage est encadré par une réglementation très précise, tant à l'échelon national qu'europpéen. Elle définit quelles catégories d'animaux peuvent être transportées et dans quelles conditions : **la fréquence et la durée des temps de repos obligatoires sont par ailleurs très réglementées.** Elle précise également les précautions à prendre pour éviter toute blessure et tout stress de l'animal, pendant l'embarquement, au cours du transport et pendant le débarquement. **En Europe, un certificat d'aptitude officiel est obligatoire pour chaque transporteur d'animaux.**

► Comment m'assurer que l'animal a été abattu dans les règles ?

La protection animale est soumise à une **réglementation stricte et est assurée à chaque étape de l'abattoir.** Depuis plusieurs années, la filière est engagée en matière de travaux sur le bien-être animal : il existe un **guide de bonnes pratiques pour la protection animale à l'abattoir** des bovins (validé par la DGAL en 2014), des ovins et porcins (en cours de validation par les pouvoirs publics). En parallèle, l'interprofession et les fédérations d'abattage ont créé des **grilles d'audits de protection animale en abattoir**, qui seront déployées en 2019 dans tous les établissements. Outre les contrôles effectués par les services vétérinaires de l'Etat, **1 500 Responsables Protection Animale ont été formés depuis 2013 dans les 263 abattoirs français** pour garantir le respect de la bienveillance des animaux. En Europe, l'obtention d'un certificat de compétence officiel est une obligation pour pouvoir travailler au contact des animaux.

► Les vidéos L214 sont-elles le reflet de la réalité de la filière française ?

Non, ces vidéos ne sont pas le reflet de la réalité des abattoirs en France. Les pratiques qui y sont dénoncées ont d'ailleurs été condamnées par la filière. Pour montrer la rigueur et la réalité des process au sein du maillons abattage / transformation, INTERBEV fait acte de transparence avec sa vidéo intitulée « *De l'animal à la viande* » diffusée sur le site la-viande.fr.

